

Gestion des cas de COVID-19

Je suis contagieux(se) lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes.

L'isolement est le meilleur moyen de protéger les autres.

Je respecte les gestes barrières et j'évite tout rassemblement ou contact à risque.

J'AI DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19

JE M'ISOLE IMMÉDIATEMENT
je consulte un médecin et me déclare** sur le site « declare.ameli.fr » si je ne peux pas télétravailler, pour être placé en ASA

Je suis prioritaire pour faire un test immédiatement.
Je poursuis l'isolement jusqu'au résultat.

RÉSULTAT DU TEST PCR ou antigénique



IL EST NÉGATIF

JE REPRENDS LE TRAVAIL
J'indique le résultat du test sur le site « declare.ameli.fr » **



IL EST POSITIF

Je m'isole 7 jours* à compter des premiers symptômes.
J'informe ma hiérarchie.
J'indique le résultat du test sur le site « declare.ameli.fr »**
Je serai contacté par l'assurance maladie qui me délivrera un arrêt exempté du jour de carence à transmettre à mon service RH

Personnels administratifs

Reprise d'activité à la fin de mon congé maladie.

Personnels actifs

J'ai eu des symptômes : reprise d'activité à la fin de mon congé maladie **avec une visite médicale de reprise par un médecin statuaire.**

Les fonctionnaires actifs, testés positifs mais **asymptomatiques** pendant 7 jours pourront **reprendre le travail directement.**

J'AI EU UN CONTACT RÉCENT AVEC UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ

Je suis informé(e) que :
Je suis un contact à risque d'un cas de COVID-19.

Dans l'attente du résultat du test du cas index, et si je n'ai pas de symptômes, **je continue d'aller au travail** avec renforcement des mesures barrières.

Si le test du cas index est **positif**,
Je m'isole pendant 7 jours.
Je suis placé en télétravail ou à défaut en ASA.

Je prends RDV pour faire un test à J+7,
Ou à J+1 si le cas est dans mon entourage proche.

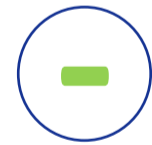
RÉSULTAT DU TEST PCR



IL EST POSITIF

J'applique la situation :

J'AI DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19



IL EST NÉGATIF

En l'absence de symptômes, **je reprends le travail.**
Sans nécessité d'une attestation du médecin du travail.

*En cas de température au 7^{ème} jour, j'attends une période de 48h sans symptômes, en l'absence de tout traitement, avant la reprise du travail

**circulaire du 12 janvier 2021 relative à l'auto-isolement